



**Troisièmes Rencontres  
de la Coopération décentralisée  
franco-brésilienne**

**3, 4 décembre 2009**

**Lyon, Palais des Congrès**

## **Séance plénière d'ouverture**

**Message de M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération et à la Francophonie**

### **Synthèse de l'atelier n°1**

***Le développement durable : enjeux pour l'espace urbain***

### **Synthèse de l'atelier n°2**

***La préservation des territoires et la biodiversité en milieu rural***

### **Synthèse de l'atelier n°3**

***Le développement économique local : facteur de développement durable***

### **Synthèse de l'Atelier n°4**

***Dimension sociale et culturelle du développement durable***

## **Séance plénière de clôture**

Après Marseille en 2006 et Belo Horizonte en 2007, c'est à Lyon, en Rhône-Alpes, que se sont déroulées les 3 et 4 décembre 2009 la troisième édition des rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne, consacrées cette année au développement durable et à la culture. L'objectif de cette manifestation était de faire évoluer les partenariats existants, d'améliorer les échanges entre collectivités qui travaillent sur une même thématique, et de s'appuyer sur les pratiques innovantes des collectivités et de leurs partenaires locaux pour mieux intégrer dans leurs coopérations le défi que constitue le développement durable.

## SEANCE PLENIERE D'OUVERTURE

Devant plus de quatre cents participants, ces rencontres étaient officiellement ouvertes le jeudi 3 décembre 2009 par **M. Jean Besson**, Sénateur de la Drôme, Président du comité d'organisation et vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes délégué aux affaires européennes et aux relations internationales.

Ce mot d'accueil était l'occasion de rappeler que les partenariats entre les collectivités locales de nos deux pays s'étaient singulièrement renforcés et dynamisés ces dernières années, sous l'impulsion notamment de la coopération bilatérale entre la France et le Brésil, particulièrement dynamique depuis 2005, Année du Brésil en France, et avec la reconnaissance officielle du rôle de la coopération décentralisée au sein de la coopération bilatérale franco-brésilienne en février 2008.

Ainsi, des coopérations structurantes à l'échelle des territoires ont été initiées et trouvent désormais des prolongements dans des partenariats multilatéraux, non seulement à l'échelle de nos deux pays, mais également à l'échelle des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine, et en particulier avec le Mercosur.

**La séance plénière d'ouverture** avait une triple vocation :

- rappeler le cadre et les objectifs généraux de la coopération décentralisée franco-brésilienne ;
- faire un point sur les partenariats existants et leur état d'avancement ;
- introduire une réflexion sur les enjeux, les perspectives et les évolutions nécessaires de cette coopération.

Pour cela, elle était articulée autour de deux séquences :

- une première séquence consacrée aux différentes allocutions officielles ;
- une seconde séquence prenant la forme d'une table ronde réunissant des acteurs de haut niveau engagés dans la coopération décentralisée franco-brésilienne.

**Les allocutions officielles ont été prononcées par les hautes personnalités suivantes :**

- ✓ **M. Michel Vauzelle**, ancien ministre, député des Bouches-du-Rhône, président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, président du Comité mixte franco-brésilien ;
- ✓ **M. Olavo Noletto**, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires fédératives auprès du ministre des Relations institutionnelles de la Présidence de la République du Brésil ;
- ✓ **M. Joao Coser**, maire de Vitoria et président du front national des maires du Brésil ;
- ✓ **M. Xavier Lapeyre de Cabanes**, ministre conseiller à l'ambassade de France au Brésil ;
- ✓ Son Excellence **M. Jose Mauricio Bustani**, ambassadeur du Brésil en France ;
- ✓ **M. Alain Joyandet**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération et de la Francophonie.

**M. Michel Vauzelle** saluait les participants en sa double qualité de Président du Comité mixte français de la coopération décentralisée franco-brésilienne et de Président du groupe Brésil de Cités Unies France. Il rappelait que ces troisièmes rencontres se tenaient à un moment important de la relation franco-brésilienne, celui où s'instaurait un partenariat stratégique privilégié. S'il y a depuis

toujours une histoire d'amour partagé entre le Brésil et la France, les collectivités territoriales brésiliennes et françaises qui ont commencé à travailler ensemble au début de des années 2000, notamment autour des rencontres de Porto Alegre, ont montré la voie d'une nouvelle dynamique.

A Marseille, en mai 2006, lors des premières rencontres, la spécificité et l'identité de la coopération décentralisée franco-brésilienne ont été mises en valeur. Les travaux avaient porté sur la compréhension des modes d'organisation respectifs, des cadres juridiques, des contextes dans lesquels s'élaboraient les coopérations entre les collectivités locales des deux pays. Les rencontres de Marseille avaient aussi été marquées par la création d'un Comité de suivi de la coopération décentralisée franco-brésilienne. A Belo Horizonte, en novembre 2007, ces sujets ont été approfondis et les deuxièmes rencontres ont été l'occasion d'exprimer la volonté d'une reconnaissance de la coopération décentralisée au sein de la coopération franco-brésilienne. Cet appel a été entendu puisque le 12 février suivant, à St Georges de l'Oiapoque, lors de la rencontre des Présidents Lula et Sarkozy, un protocole additionnel à l'accord cadre de coopération bilatérale a été signé. Selon les termes de ce protocole, un Comité mixte de la coopération décentralisée se substituait au Comité de suivi. A Lyon, les troisièmes rencontres vont commencer à aborder sur le fonds les actions de coopération décentralisées, en ciblant le thème du développement curable et de la culture.

Après Marseille, après Belo Horizonte, après Lyon, il conviendra de travailler à une meilleure articulation entre la coopération décentralisée et la coopération bilatérale. Les coopérations décentralisées doivent être associées aux instances de la coopération bilatérale quand celles-ci traitent des domaines dans lesquels les collectivités territoriales interviennent. Il conviendra également de travailler sur les moyens à mobiliser pour intervenir conjointement avec des pays tiers et mettre en œuvre une coopération sud-sud-nord. Au-delà de ces rencontres, il faudra fortifier le rôle des autorités locales comme acteurs du développement, la pertinence de l'échelon régional dans une nouvelle gouvernance qui serait un modèle alternatif au modèle ultra libéral.

**M. Olavo Noletto** remerciait la forte délégation brésilienne (plus de 150 personnes) et saluait la présence des trois organisations d'élus locaux brésiliens: le front national des Maires, l'association brésilienne des municipalités et la confédération nationale des municipalités. Il rappelait que les autorités brésiliennes avaient lancé en 2005 un processus d'institutionnalisation de la coopération décentralisée. Aujourd'hui, l'action internationale des Etats et des municipalités brésiliennes est devenue une donnée de la vie politique brésilienne et du monde qui ne peut plus être ignorée.

La crise financière internationale et le changement climatique, pour ne citer que deux des principaux évènements mondiaux, impactent directement le quotidien des villes. Or l'action internationale des collectivités locales contribue à la recherche de solutions nécessaires. De plus, avec les universités et le secteur privé, l'objectif désormais est d'engager des actions de coopération trilatérale vers des pays tiers. La coopération décentralisée a vocation à effacer les vices des anciennes coopérations qui se remarquaient par des coûts de gestion très hauts, des consultants très chers et finalement peu de résultats concrets. La coopération décentralisée est une coopération donnant-donnant qui intègre réellement une logique de solidarité entre les gouvernements locaux brésiliens et français.

Présentant le front national des maires, une organisation constituée par les maires élus des grandes métropoles brésiliennes, représentative au niveau national et légitime, **M. Joao Coser** expliquait que le Brésil faisait désormais partie des grandes économies mondiales et qu'il avait basé son développement sur une croissance économique avec une exigence sociale et environnementale. Or ce processus de développement repose en partie sur les pouvoirs locaux qui sont au contact direct et quotidien avec la population et le terrain. C'est dans cet esprit que le front national des maires travaille par exemple sur les questions de lutte contre la pauvreté et la faim, le développement durable et les impacts sur l'environnement. C'est dans cet esprit que la coopération décentralisée enrichit les collectivités locales qui la font vivre et enrichit la coopération bilatérale des deux pays.

Représentant l'ambassadeur de France au Brésil, **M. Xavier Lapeyres de Cabanes** soulignait le rôle et la place des collectivités territoriales dans le dispositif français de coopération internationale et dans la relation bilatérale toujours plus dense entre la France et le Brésil. Dans le partenariat

stratégique franco-brésilien, les collectivités territoriales françaises et les entités subfédérales brésiliennes ont un rôle irremplaçable. Elles permettent de mettre en contact les sociétés d'une façon qui n'est pas politique. Elles ont une capacité d'actions et des instruments de coopération plus souples et plus facilement mobilisables. Enfin, elles donnent à la relation bilatérale une réalité sur l'ensemble du territoire national et dans les territoires régionaux.

Les troisièmes rencontres de Lyon montrent que les apports des coopérations décentralisées pour le développement durable, des espaces urbains et des territoires ruraux peuvent être multiples que ce soit en matière économique, environnementale, sociale ou culturelle mais dans le même temps suffisamment structurés pour leur donner une cohérence à l'échelle locale. C'est dans l'articulation entre le local et le global, entre le régional et le national, le bilatéral et l'international que nous pourrions avancer et trouver des solutions aux questions qui nous concernent tous.

**M. Jose Mauricio Bustani** présentait le partenariat stratégique franco-brésilien, vaste programme de coopération notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, de la défense, de la science et de la technologie. Ce partenariat requiert des échanges politiques réguliers au plus haut niveau, demande un effort de concertation, réclame des actions dans le domaine économique et commercial et englobe l'échange dans des secteurs aussi variés que l'énergie, les sciences appliquées ou les technologies de pointe.

Mais une telle initiative n'est pas seulement l'œuvre des gouvernements nationaux : pour que son succès soit complet, ce partenariat doit incorporer une dimension régionale et municipale. C'est là qu'intervient la coopération décentralisée... Pour les Brésiliens, la coopération décentralisée ouvre ainsi des opportunités extrêmement prometteuses. Chaque jour, de nouvelles opportunités d'affaires entre les entreprises des deux pays s'ouvrent dans les domaines les plus variés. La coopération décentralisée est un outil supplémentaire au service de l'amitié entre les peuples et de la prospérité.

Second temps fort de la séance plénière d'ouverture, une **table ronde était organisée pour présenter l'état actuel et les perspectives de la coopération décentralisée franco-brésilienne**. Cette séquence était présidée par M. Charles Josselin, ancien ministre, vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor et président de Cités Unies France. Elle réunissait les acteurs emblématiques de la coopération décentralisée franco-brésilienne suivants :

- ✓ **M. Alberto Kleiman**, conseiller spécial au Sous Secrétariat d'Etat aux Affaires fédératives de la Présidence de la République du Brésil ;
- ✓ **Mme Luiza Lins**, maire de Fortaleza ;
- ✓ **Mme Lygia Pupatto**, Secrétaire d'Etat à la Science, Technologie et l'Enseignement de l'Etat du Paraná ;
- ✓ **Mme Jandira Feghali**, Secrétaire d'Etat de la Culture, Municipalité de Rio de Janeiro ;
- ✓ **M. Jean-Baptiste Chauvin**, directeur adjoint de la Direction des Amériques et des Caraïbes au ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- ✓ **M. Antoine Joly**, délégué à l'Action extérieure des Collectivités locales au ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- ✓ **M. Antoine Pouillieute**, conseiller d'Etat, ancien ambassadeur de France au Brésil ;
- ✓ **M. Pierre Schapira**, ancien membre du Parlement européen, adjoint au maire de Paris chargé des relations internationales, des Affaires européennes et de la Francophonie ;
- ✓ **M. Jean-Jack Queyranne**, ancien ministre, député du Rhône, président du Conseil régional Rhône-Alpes.

Introduisant la table ronde, **M. Charles Josselin** soulignait que si la coopération décentralisée entre la France et le Brésil n'avait pas la même ancienneté que celle développée avec l'Europe centrale, l'Europe orientale ou l'Afrique, le Brésil a très bien rattrapé son retard, notamment à partir du cadre institutionnel posé par la Déclaration d'Oiapoque. Selon lui, plusieurs questions nous sont aujourd'hui posées. Tout d'abord la question de la complémentarité entre les coopérations locales et celles des Etats. Certains domaines, comme le développement durable, les « surplombent ». Ensuite la question de la coordination géographique. Les coopérations sont aujourd'hui mal réparties et sont

excessivement concentrées au Sud du Brésil, plutôt sur la côte. Enfin la question de la mise à disposition de nos domaines d'expertises auprès de tiers, et notamment de pays africains. Ce sujet figurait explicitement dans l'accord cadre et la déclaration conjointe adoptée lors de la visite du Président Sarkozy à Brasilia en septembre 2009.

Ancien ambassadeur de France au Brésil, **M. Antoine Poullieute** confirmait que la coopération décentralisée entre la France et le Brésil se développe, avec plus d'une trentaine d'accords majeurs recensés entre des collectivités locales brésiliennes et françaises. Il rappelait en outre que le Brésil ne connaissait que trois échelons d'administration : l'union, les 27 états et les 5 564 municipalités. Partisan d'un fonds commun dédié aux actions de coopération décentralisée, il plaidait également pour la mutualisation des projets afin de créer des synergies, de monter de véritables partenariats et de partager les retours d'expérience. Sa conclusion portait sur un élément de démocratie : « *nos opinions publiques ont encore besoin d'être convaincues que la coopération décentralisée est utile et efficace, d'où la nécessité de fournir des efforts en terme de communication et surtout d'évaluation* ».

Pour **M. Alberto Kleiman**, la signature de l'accord franco-brésilien a donné des garanties juridiques, institutionnelles aux maires, aux gouverneurs et aux acteurs locaux engagés en coopération décentralisée. D'une manière générale, le renforcement des coopérations entre collectivités locales est devenu un axe de travail pour les autorités brésiliennes, qui permettra de renforcer la politique extérieure du Brésil, que ce soit avec la France ou avec d'autres pays.

**Mme Luiza Lins** se félicitait que le front national des maires, c'est-à-dire l'association nationale des maires du Brésil, puisse s'exprimer lors de cette séance plénière d'ouverture. Cette association réunit la plus grande partie de la population car elle fédère toutes les métropoles brésiliennes. Elle travaille sur toutes sortes de politiques publiques (jeunesse, sécurité publique, santé...) mais aussi sur des projets ponctuels comme l'organisation du Mondial de football en 2014. Elle se déclarait optimiste pour la poursuite des actions de coopération décentralisée entre la France et le Brésil, tant en raison de la montée en puissance du phénomène de décentralisation qu'en raison de la très forte motivation de ses différents acteurs.

**Mme Lygia Pupatto** témoignait de l'excellente coopération tissée entre l'Etat du Paraná, dont elle est secrétaire d'Etat, et la Région Rhône-Alpes, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'économie de la connaissance. Il s'agit de trouver les moyens de construire une nouvelle société, un nouveau modèle de développement dans lequel la connaissance serait le cœur, avec une nouvelle vision du développement durable et de la réduction des inégalités sociales. Cela passe par la création de structures d'enseignement et de formation, le soutien aux micro-entreprises, le soutien aux transferts de technologie, le soutien aux agriculteurs qui travaillent selon les principes de l'agro-écologie, les coopérations inter-entreprises, la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'ambitieux projet d'extension universitaire « Université Sans Frontières »

**Mme Jandira Feghali** affirmait avec force et conviction que le Brésil ne se sentait plus un pays périphérique subalterne sur la scène internationale mais un pays égal. L'Etat brésilien a su conquérir cette position grâce à une politique extérieure dynamique dans laquelle la coopération décentralisée prend désormais place. Cette position permet de valoriser le potentiel de créativité du Brésil, son identité, sa diversité ethnique, religieuse et culturelle. La diversité culturelle constitue un élément fort de Rio de Janeiro qui sera mis en avant lors des Jeux Olympiques de 2016. Elle rappelait ainsi que la dimension culturelle devait être prise en compte dans toute politique publique locale, en particulier dans les politiques d'aménagement des centres villes, de revitalisation urbaine et de développement durable.

Représentant Mme Elisabeth Beton-Delegue, directrice de la Direction des Amériques et des Caraïbes au ministère français des Affaires étrangères et européennes, **M. Jean-Baptiste Chauvin** estimait que la coopération décentralisée et la coopération d'Etat répondaient à des logiques propres, à des dynamiques propres et à des génies propres. Pour autant, elles se complètent parfaitement et se

fortifient l'une l'autre, comme en témoigne l'exemple de la coopération franco-brésilienne structurée notamment autour du comité mixte présidé par M. Michel Vauzelle. Tous les acteurs peuvent y jouer un rôle, y compris les pôles de compétitivité qui devraient s'investir davantage, surtout lorsqu'ils traitent de sujets aussi fondamentaux que ceux liés aux problématiques du développement durable.

En complément, **M. Antoine Joly** précisait qu'il y avait à ce jour 28 collectivités territoriales françaises (7 régions, 3 départements, 13 villes et 5 structures intercommunales) impliquées avec 42 collectivités brésiliennes. Les actions de coopération portent sur des thèmes aussi divers que la culture, le développement urbain, le développement économique, la coopération universitaire et scientifique, le tourisme rural, le transport et en particulier le transport urbain, les déchets, l'énergie, la formation, le nautisme, la coopération transfrontalière, l'eau, le budget participatif, la démocratie participative... L'une des voies à suivre est de relier les relations entre les collectivités territoriales à l'agenda international, comme c'est le cas pour la conférence de Copenhague sur le changement climatique où des entreprises et des collectivités de nos deux pays ont travaillé ensemble. D'ailleurs, les relations entreprises-collectivités constitueraient aussi un sujet de travail intéressant à explorer.

**M. Pierre Schapira** a rappelé le rôle décisif joué par le Brésil dans la création du réseau des Cités Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Cette organisation a joué un rôle important dans la préparation de la conférence de Copenhague, démontrant l'action fondamentale des collectivités locales dans les politiques de développement durable. Les coopérations décentralisées entre Paris et les collectivités brésiliennes sont anciennes, et celle concernant Rio connaît depuis les dernières années une très forte intensité. Reprenant les propos de M. Antoine Pouillieute, il insistait sur la nécessité de rendre des comptes aux contribuables quant à l'intérêt et l'efficacité pour une collectivité territoriale de conduire une politique internationale.

Président de la région accueillant ces troisièmes rencontres, **Jean Jack Queyranne** saluait et remerciait l'ensemble des participants. Il se félicitait de l'excellence de la coopération engagée avec l'Etat du Parana depuis 2005, notamment dans le domaine du changement climatique, des transports, de l'agriculture, des échanges culturels. Il insistait particulièrement sur l'importance de la coopération économique, la mise en place d'antennes et de relais économiques Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI) profitant aux PME et aux TPE. Le développement économique, les potentialités qu'il représente, le courant de sympathie avec la France font du Brésil un interlocuteur de premier plan. Avoir des coopérations décentralisées permet de tisser des relations fortes entre les peuples, les institutions économiques, les entreprises, les acteurs culturels, les acteurs universitaires... Il concluait en soulignant l'enjeu que représentait le développement de coopération trilatérale, notamment en direction de l'Afrique.

## **MESSAGE DE M. ALAIN JOYANDET, SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, CHARGE DE LA COOPERATION ET A LA FRANCOPHONIE**

M. le Ministre Noieto, M. le Président Queyranne, M. le Sénateur, cher Jean Besson, Messieurs et Mesdames les élus brésiliens et français, Messieurs les Ambassadeurs, Chers Amis,

Comme Bernard Kouchner, j'aurais souhaité pouvoir être présent aujourd'hui avec vous mais l'agenda international rend malheureusement impossible notre présence pour ce grand rendez-vous lyonnais de l'amitié entre la France et le Brésil.

L'action extérieure des collectivités territoriales françaises reconnue par la loi et soutenue par l'Etat est aujourd'hui une réalité institutionnelle et politique. C'est un volet essentiel de l'action extérieure de la France, un volet très complémentaire de l'action des Etats dans un esprit de dialogue et au-delà des clivages politiques afin de favoriser la meilleure articulation entre l'action extérieure des collectivités locales et celle conduite par les Etats.

C'est la raison pour laquelle nos deux pays ont signé un accord donnant un cadre de cohérence à cette coopération lors du récent déplacement du Président de la République en Guyane. La relation entre la France et le Brésil est une relation de grande confiance. Nos deux Présidents ont des contacts réguliers, des convergences sur de très nombreux points qui font de nos deux pays des acteurs décisifs de la nouvelle gouvernance mondiale. On vient de le voir tout récemment avec l'initiative commune de nos pays pour permettre au Sommet de Copenhague d'être à la mesure des enjeux du changement climatique. Cette convergence de vues sur les grands enjeux internationaux s'est aussi exprimée sur les causes de la crise actuelle et les moyens de s'en sortir avec le renforcement du multilatéralisme, la protection de l'environnement, la promotion du développement durable et la justice sociale.

Le succès de l'Année de la France au Brésil a aussi montré le lien très étroit entre nos deux pays, partagé par un très grand nombre de Français et de Brésiliens. Dans ce contexte vraiment très favorable, au-delà des formes classiques de coopération, les coopérations entre territoires offrent de fortes capacités de partenariat. Je pense en particulier à de nouveaux champs de coopération dans le secteur universitaire et économique ou au sein des pôles de compétitivité.

L'Etat, vous le savez, souhaite, en liaison étroite avec la Présidence brésilienne, vous accompagner dans cette direction en inscrivant son aide dans une politique partenariale plus incitative. Ainsi, en matière de sécurité, d'intégration sociale et économique des catégories fragilisées, nous sommes confrontés à des difficultés comparables. De la même façon que les problèmes de gestion urbaine, les transports, la gestion des déchets, l'eau, l'assainissement, notre coopération est déjà vivante et source d'enrichissement mutuel.

Sur un autre sujet qui m'est cher, comment concilier protection de l'environnement, environnement et le développement économique et social ? En France, notre expérience avec les parcs naturels régionaux a déjà suscité un intérêt de l'autre côté de l'Atlantique. Ce sujet est au cœur des relations transfrontalières entre le Brésil et la France et je salue l'implication de diverses Régions dont la Région Rhône-Alpes qui vous accueille aujourd'hui. Au total, avec la coopération franco-brésilienne, c'est une nouvelle forme de coopération qui se dessine, à la fois solidaire mais aussi militante. La délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales et la Direction des Amériques au Ministère présentes à Lyon suivent avec attention cette synergie.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans avoir une pensée pour les familles des victimes du vol Rio-Paris du 1<sup>er</sup> juin que j'ai accompagnées dans leur douleur le 7 novembre dernier à Rio.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite de fructueux travaux vers de nouvelles perspectives pour enrichir encore la coopération entre la Brésil et la France.

## **SYNTHESE DE L'ATELIER N°1**

### **LE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX POUR L'ESPACE URBAIN**

Cet atelier était co-présidé par M. Joao Coser, maire de Vitoria et M. Pierre Schapira, adjoint au maire de Paris chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la Francophonie. Mlle Emmanuelle Leroy et M. Kléber Frizzera assuraient l'animation des débats.

Cinq tables rondes successives ont fourni l'occasion de présenter des exemples réussis de coopération et d'échanger sur les thèmes suivants : la revitalisation et la planification des centres villes ; les transformations urbaines et environnementales dans les villes périphériques ; les solidarités territoriales et la planification urbaine ; les systèmes de transport et l'aménagement des centres villes ; la gestion urbaine et l'environnement.

D'une manière générale, le développement durable est associé aux questions environnementales ou climatiques. Il s'agit néanmoins d'un thème qui inclut de façon plus large les problématiques économiques et sociales. Or la moitié de la population mondiale vit en zone urbaine, et ce nombre va s'accroître dans les prochaines années. L'organisation de l'espace urbain devient donc un enjeu fondamental du développement durable.

De plus, ce sont les élus locaux, soutenus et assistés par leur communauté respective et représentative, qui jouent un rôle principal dans l'élaboration de la planification urbaine et la mise en œuvre concrète des principes du développement durable. D'où la nécessité d'imaginer et de mettre en place des dispositifs de coopération et de coordination entre les acteurs locaux pour atteindre les objectifs voulus. C'est dans cette perspective que s'inscrivent déjà un certain nombre de partenariats bilatéraux entre des collectivités brésiliennes et françaises.

L'une des forces de la coopération franco-brésilienne est ainsi de privilégier la transmission des connaissances, d'où l'intérêt de disposer d'organismes crédibles et efficaces dédiés à l'espace urbain comme l'institut des villes durables ou l'observatoire franco-brésilien de la périphérie. Mais la coopération décentralisée constitue surtout un formidable outil de résolution des problèmes urbains pour les élus et les administrations locales, que ce soit en matière de qualité de vie, d'assainissement des cours d'eau, de valorisation de quartiers défavorisés, de collecte et de gestion des déchets ménagers. De nombreux exemples attestent de la pertinence des coopérations entre collectivités locales pour partager leurs retours d'expérience et promouvoir leurs bonnes pratiques.

Parmi les problématiques traitées, la lutte contre la ségrégation sociale est devenue une priorité. La question de la mixité sociale des quartiers figure ainsi au cœur de nombreuses réflexions. Dans le même esprit, l'implication des populations dans la définition des projets est de plus en plus recherchée. Enfin, il convient d'avoir constamment le souci de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement durable favorisant le développement économique local. La compatibilité entre la performance économique des projets, la mixité sociale et la préservation de l'environnement dans les métropoles est une nécessité absolue. L'apport des progrès technologiques est à cet égard déterminant et permet d'envisager de nouveaux modes de planification des aménagements urbains favorisant l'attractivité des territoires.

En tout état de cause, la volonté politique et la compétence technique sont des ingrédients indispensables qui nécessitent également une bonne coordination des différents acteurs. De plus, un développement urbain durable et harmonieux ne peut pas s'envisager sans l'adhésion pleine et entière de la population et du secteur privé. Il faut donc adopter des procédures de dialogue, de concertation, de partenariat. Autant de pistes de travail qui continueront à être explorées dans le cadre de la coopération décentralisée franco-brésilienne.

## **SYNTHESE DE L'ATELIER N°2**

### **LA PRESERVATION DES TERRITOIRES ET LA BIODIVERSITE EN MILIEU RURAL**

Cet atelier était co-présidé par M. Christophe Castaner, Vice-président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et maire de Forcalquier, M. Joao Amaral Wagner Neto, directeur de la Fondation Florestal et Mme Ginette Dhenin-Verbrugge, vice-présidente du Conseil régional Nord - Pas de Calais déléguée aux relations internationales.

Cinq tables rondes ont été organisées pour traiter des sujets suivants : l'approche territoriale du changement climatique ; l'écodéveloppement du tourisme rural ; la biodiversité, l'agriculture et la consommation responsable ; la gestion territoriale et le développement rural ; la coopération transfrontalière et la gestion territoriale.

Les différents exemples présentés montrent que les collectivités locales constituent des niveaux territoriaux dans lesquels les problèmes environnementaux sont à la fois les mieux perçus et les mieux combattus. Plusieurs initiatives couronnées de succès ont été évoquées comme les plans « Climat » territoriaux, la mise en place des Agenda 21 ou encore le recours aux énergies renouvelables.

Des intervenants ont rappelé la nécessité de prendre en compte toutes les échelles de la gouvernance dans la préservation de l'environnement, d'être capable de penser à la fois au local et au global et d'articuler les politiques globales et locales de manière cohérente.

Des actions de coopération décentralisée ont porté sur l'intégration d'incitations économiques, notamment lorsque le respect de l'environnement génère des surcoûts. De même, des actions de formation ont été menées tant en France qu'au Brésil pour que la population soit sensibilisée aux questions de développement durable, notamment à l'école et dans les centres de formation professionnelle agricole, mais également de façon plus large pour contribuer au changement de nos modes de vie.

Il a été démontré que la réussite des projets environnementaux reposait en partie sur une bonne gouvernance et l'implication des populations locales à travers des dispositifs de concertation. La transversalité des problématiques traitées dans le cadre du développement durable rend incontournable cette concertation et génère une nécessaire coordination entre les différentes parties prenantes.

Autre nécessité: concilier les enjeux environnementaux et le fonctionnement démocratique des institutions, que ce soit au niveau international, au niveau national ou au niveau local. Enfin, plusieurs témoignages ont illustré le fait que l'intégration des facteurs culturels et des identités locales constituaient un facteur clé de succès pour créer des réserves naturelles, développer l'écotourisme, prévenir des conflits potentiels.

En tout état de cause, la préservation de la biodiversité suppose l'interconnexion des espaces naturels qui ne doivent pas être considérés comme des territoires isolés, d'où la mise en place de trames vertes, de trames bleues, ou encore des mosaïques d'aires protégées et d'unités de conservation. Cette interconnexion se heurte parfois à une incompatibilité entre les frontières géographiques et les limites administratives.

La coopération décentralisée constitue un formidable outil pour confronter les expériences locales initiées au Brésil et en France, que ce soit sur les aspects techniques, économiques, politiques ou sociaux induits par tous ces sujets. Les travaux ont ainsi permis aux élus et techniciens présents de s'informer sur les bonnes pratiques de leurs partenaires étrangers, mais aussi sur les initiatives prises par leurs collègues dans leur propre pays.

## **SYNTHESE DE L'ATELIER N°3**

### **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL : FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Cet atelier était coprésidé par M. Roger Fougères, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et par Mme Lygia Pupatto, secrétaire d'Etat de l'Etat du Paraná déléguée à la science, à la technologie et à l'enseignement supérieur.

Mme Laurelena Palhano et M. Frédéric Gaffiot ont assuré l'animation des travaux organisés autour de quatre tables rondes : les composantes à rassembler pour des coopérations de type « économie de la connaissance » ; les outils de l'économie de la connaissance (pôles de compétitivité, clusters, APLs) ; la dimension environnementale de la démarche « économie de la connaissance » (enjeux en matière de réchauffement climatique et de préservation des ressources, le potentiel des écotechnologies) ; l'impact sociétal de la démarche « économie de la connaissance » (aspects santé, développement social, développement culturel).

Face à la faillite du modèle de développement économique en vigueur dans la quasi totalité des pays du monde, il apparaît souhaitable de développer un nouveau modèle prenant en compte les questions environnementales et sociales. L'économie de la connaissance, basée sur la diffusion du savoir et des innovations à tous les acteurs sociaux, est un des éléments de ce nouveau paradigme.

L'émergence de l'économie de la connaissance s'inscrit dans un processus en trois étapes. Premièrement, on assiste à un transfert unilatéral des connaissances du monde scientifique vers le secteur entrepreneurial. Dans un deuxième temps, on observe un processus de recherche collaborative entre les différents secteurs de la société. Enfin, les produits de ces échanges sont diffusés à l'ensemble de la population. Ces trois phases peuvent être favorisées par des actions de coopération décentralisée.

Concrètement, les politiques publiques locales présentées en matière d'économie de la connaissance concernent les aménagements productifs locaux, le développement d'énergies alternatives, la constitution de clusters et de pôles de compétitivité, de pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire. Lorsque ce processus coopératif se complète d'une diffusion directe à la société civile, le territoire concerné atteint un nouveau palier dans l'économie de la connaissance. Des actions sociales peuvent alors être mises en place : mesures d'aides aux femmes de pêcheurs ; émergence du concept de « responsabilité sociale des entreprises ».

Si cette démarche paraît parfois longue et complexe, les actions de coopération décentralisée se révèlent être des moyens nouveaux, utiles et judicieux pour la mettre en œuvre et la développer. Outre le partage des bonnes pratiques, la coopération décentralisée permet des échanges universitaires, de chercheurs, d'entrepreneurs qui stimulent l'émergence de dynamiques. Il existe ainsi d'ores et déjà quelques « briques » de cet immense chantier : les actions de coopération scientifique et académique (comme le programme ARCUS) ; les actions de formation ; les clusters économiques.

Ces actions de coopération décentralisée en lien avec l'économie de la connaissance entre la France et le Brésil doivent encore être approfondies. Cependant, on peut regarder le futur avec optimisme car tous les acteurs en sont conscients et ont pour volonté d'intensifier les liens déjà existants dans ces domaines.

## **SYNTHESE DE L'ATELIER N°4**

### **DIMENSION SOCIALE ET CULTURELLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'atelier n°4, consacré à « *la dimension sociale et culturelle du développement durable* » a été co-présidé par M. Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités Unies France et par Mme Jandira Feghali, secrétaire à la Culture de la Ville de Rio de Janeiro, le rôle de modérateur étant assuré par Mme Monique Badaró, responsable des Relations Internationales au Secrétariat de la Culture de l'Etat de Bahia.

L'atelier s'est organisé autour de trois tables rondes : la première consacrée à l'intégration sociale ; la deuxième portant sur la mémoire et l'esclavage ; la troisième traitant des politiques en faveur de la jeunesse.

Il a d'abord été rappelé que la culture, outre le fait de constituer un élément d'intégration sociale, était également un élément stratégique dans la promotion du développement économique et de la création d'emplois. Dans le cadre de la coopération décentralisée franco-brésilienne, ce thème occupe une place prépondérante.

La première table ronde a été marquée par les interventions de représentants de gouvernements locaux, d'associations et d'ONG illustrant l'importance de la culture comme élément d'intégration sociale et de promotion de la citoyenneté. La primauté de certains principes fondamentaux a été mise en perspective : respect de la culture de l'autre, mise en place de la réciprocité, recherche de la durabilité des actions, garantie de l'autonomie de l'action de chaque partenaire, mobilisation des différents acteurs, respect de la cohérence territoriale...

Pour tous les participants, l'aspect culturel devrait être mieux pris en compte dans les politiques publiques en matière d'aménagement urbain. Le progrès ne doit pas mettre en danger le patrimoine historique et culturel des villes. Mettre en place un développement durable qui respecte ces éléments culturels devient par conséquent un enjeu important pour les collectivités engagées dans des accords de coopération décentralisée.

La deuxième table ronde a permis de noter que l'esclavage était très présent au sein de la société et qu'il en existait encore de nombreux vestiges architecturaux tant au Brésil qu'en France. Les projets de coopération entre les gouvernements locaux français et brésiliens peuvent donc se structurer autour de cette histoire commune.

Les différents exemples d'actions présentés ont démontré que ce sujet constituait un réel vecteur pour dynamiser et valoriser le patrimoine historique et culturel, rompre le silence qui entoure la thématique de l'esclavage et créer un canal de dialogue vers la population et les différents acteurs culturels. Des pistes de travail ont en outre été avancées pour envisager des coopérations triangulaires associant le Brésil, la France et l'Afrique.

Intitulée « *Politiques de la jeunesse, regards croisés entre la France et le Brésil, et possibles partenariats* », la troisième table ronde présentait quant à elle une architecture des politiques publiques de la jeunesse menées en France et au Brésil, en soulignant les différents niveaux de décision et de mise en œuvre opérationnelle (national, régional, départemental et local). Elle a également présenté le public ciblé par ces objectifs, les professionnels et les possibilités de nouveaux partenariats (informations aux jeunes, éducation populaire, les jeunes comme ressources humaines, la mobilité internationale et la formation de professionnels).

Le rôle de la coopération décentralisée comme dispositif de promotion des échanges entre jeunes français et jeunes brésiliens a pu être démontré et précisé.

## SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

Sous l'autorité de **M. Jean Besson**, sénateur de la Drôme, président du comité d'organisation et vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, **M. Pierre Chapsal**, directeur associé du cabinet Horizon Public et maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3, rappelait en propos introductif trois tendances majeures illustrant le potentiel et l'avenir des politiques de coopération décentralisée : la montée en puissance, partout dans le monde, des pouvoirs et des gouvernements locaux ; l'internationalisation des sujets traités par les politiques publiques ; l'appropriation par les échelons locaux des questions internationales. C'est au regard de ces trois tendances lourdes que les travaux des troisièmes rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne, consacrées au développement durable et à la culture, prennent toute leur acuité.

Les travaux des quatre ateliers thématiques ont ainsi été présentés par les personnalités suivantes :

- ✓ **M. Joao Coser**, maire de Vitoria et président du front national des maires du Brésil ;
- ✓ **Mme Ginette Dhenin-Verbrugge**, vice-présidente du Conseil régional Nord Pas de Calais déléguée aux relations internationales ;
- ✓ **M. Frédéric Gaffiot**, directeur adjoint chargé de la recherche à la Direction de l'Economie, de la Recherche, de la Technologie et du Tourisme (DERTT) au Conseil régional Rhône-Alpes ;
- ✓ **Mme Lygia Pupatto**, Secrétaire de l'Etat de l'Etat du Paraná déléguée à la Science, à la Technologie et à l'Enseignement supérieur ;
- ✓ **Mme Jandira Feghali**, secrétaire à la Culture de la Ville de Rio de Janeiro

Vinrent ensuite les allocutions officielles de clôture prononcées par :

- ✓ **M. Alcides Rodriguez Filho**, gouverneur de l'Etat de Goiás;
- ✓ **Mme Eliene Leite Araujo Brasileiro**, maire de General Sampaio, membre de la confédération nationale des municipalités ;
- ✓ **Mme Luiza Lins**, maire de Fortaleza.

**M. Alcides Rodriguez Filho** indiquait que le thème du développement économique, social et culturel était l'une des principales bases de la politique brésilienne en matière d'agriculture. Cela a permis de mettre en œuvre un nouveau concept alliant production, qualité de vie et respect de l'environnement. Aujourd'hui, le Brésil s'est engagé dans la production d'énergies sans sacrifier l'environnement, dans l'augmentation de la production alimentaire sans avoir à couper un arbre supplémentaire. Il a certes fallu investir massivement dans la recherche, mais les actions de coopération décentralisée ont également apporté beaucoup de conseils et de savoir-faire.

**Mme Eliene Leite Araujo Brasileiro** représentait pour sa part M. Paulo Ziulkoski, président de la confédération nationale des municipalités, une organisation représentative qui rassemble 3700 municipalités brésiliennes correspondant à une population de 97 millions d'habitants. Elle rappelait les principales actions de la confédération et se félicitait de l'importance prise par la coopération décentralisée en général et dans les relations franco-brésiliennes en particulier.

**Mme Luiza Lins**, maire de Fortaleza, lançait une invitation enthousiaste en rappelant que sa ville accueillerait les quatrièmes rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne en 2011.

Pour conclure les rencontres, M. Jean Besson accueillait **M. Gérard Collomb**, sénateur du Rhône et maire de Lyon, qui lut la « Déclaration de Lyon », un document adopté par l'unanimité des participants. M. Besson prit également acte de la candidature de la Région Nord Pas de Calais, exprimée par la voix de sa vice-présidente Mme Ginette Dhenin-Verbrugge, pour accueillir la prochaine édition française des rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne.